

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 04 mai 2021 à 20 heures 30.

Présents :

Mme Isabelle AUMAR, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Phillip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Mmes Karine BEBERT, excusée et Laure BRICHET VIVIAN, excusée et donne pouvoir à Mme Cécile TRAHAND.

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr Didier CAMPILLO à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2021 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 07 avril 2021.

L'exploitation des parcelles de bois n°4 et n°5 étant prévue prochainement, Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour la délibération à prendre pour la mise en place du fonds d'amorçage.

1° PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE D'ARITH PAR MONSIEUR BALTY DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES :

Suite à l'analyse des comptes administratifs de la commune, Monsieur BALTY confirme une situation saine avec un faible endettement. Cependant on constate une baisse constante des recettes de fonctionnement pour un niveau de charge équivalent.

2° TRAVAUX :

- ✦ Travaux en forêt : Le maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune de demander à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur **9 mois**, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable.

Le but de ce fonds est de :

- favoriser la maîtrise d'ouvrage communale,
- favoriser l'entretien des forêts de montagne à rôles multifonctionnels tout en mobilisant du bois,
- contribuer à l'exploitation en zone à risque et qui sont aujourd'hui non entretenues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) décide :

de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour sa coupe de 910 m³ parcelles n°4 et n°5, dont une copie de la fiche d'assiette de coupe fournie par l'Office National des Forêts est jointe à la présente demande, pour un montant de 19 089 €.

2) s'engage :

- à respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la commune de ARITH et l'Association des Communes forestières de Savoie.
- à rembourser le fonds d'avance à la perception de la recette de la vente des produits, dans les conditions précisées ci-dessous :
 - le remboursement se fait en une fois,
 - il est exigible dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée.

La durée de l'avance ne peut néanmoins être supérieure à neuf mois. Au-delà de ce délai, l'avance doit être remboursée immédiatement à l'Association des Communes forestières, quelle que soit la recette perçue par la Commune.

3) charge le maire ou son adjoint de signer les documents nécessaires au déblocage du fonds d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance selon les conditions prévues dans la convention.

- ✚ Parking Mariet : nous avons reçu le devis pour le bornage du parking. Le stationnement se fera en épis à l'aval du parking et en longueur à l'amont.
Le géomètre devrait intervenir fin mai pour le bornage
- ✚ Montée de Lachat : le devis de maîtrise d'œuvre a été retourné signé à l'entreprise VERDIS. Dans ce projet, il a été demandé, afin de sécuriser et promouvoir les mobilités douces, de matérialiser un cheminement piétons qui irait de la Place Saint Laurent au bâtiment Mairie-Ecole.
- ✚ Sécurisation entrée école : nous sommes dans l'attente de l'échéancier des travaux de la part de l'entreprise.

3° URBANISME :

- ✚ Ayant constaté, sur la commune, la réalisation de travaux sans autorisation, un courrier sera adressé aux personnes concernées afin d'utiliser le droit de visite prévu au code de l'urbanisme afin de dresser un PV de constatations qui pourra donner lieu à un PV d'infractions au code de l'urbanisme si besoin.
- ✚ Projet lotissement : nous avons déjà été contacté par de nombreuses personnes souhaitant des renseignements d'urbanisme concernant ce projet.

4° DIVERS :

- ✚ Panneaux lumineux : étude des différentes propositions en cours.
- ✚ Vitesse dans la traversée du Chef-Lieu : suite à la plainte de riverains, la DDT va réaliser un comptage de vitesse sur deux semaines.
- ✚ Fleurissement : les conseillers en charge du fleurissement de la commune ont demandé des devis pour le fleurissement de cet été. Celui des pépinières Triquet a été retenu.
Concernant le fleurissement autour des conteneurs situés à côté du parking de la mairie, ils proposent de planter, cet automne, un chêne fistugié ainsi que quelques bulbes.
En ce qui concerne le fleurissement du mur situé à l'entrée du cimetière, au vu du contexte sanitaire actuel (pas de rassemblement), le projet qui consistait à inviter sur une journée les habitants à apporter une plante est reporté à l'année prochaine.
Pour 2022, il est proposé d'installer, à la place des troncs situés au Chef-Lieu, une structure en fer forgé qui serait démontable.
Pour Noël, ils souhaiteraient mettre un seul sapin au lieu des trois l'année dernière mais avec des guirlandes électriques et toujours la boîte aux lettres pour le Père-Noël.
- ✚ Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 : étant donné le double scrutin sur ces deux journées, deux bureaux de vote seront nécessaires. Un protocole sanitaire spécifique sera mis en place pour la tenue de ces deux scrutins.

Un planning pour la tenue de ces bureaux de vote est réalisé, chaque conseiller devra s'engager pour 4 heures chaque dimanche.

- ✚ Pousse-Pousse Café : nous avons reçu une demande de Monsieur OBERSON, habitant de la commune du Noyer et commerçant qui propose une activité de commerce itinérant de coffee shop / pâtisserie. Sa démarche consiste à utiliser majoritairement des produits locaux. Sa demande consiste à être présent deux après-midis par semaine, sur le parking de Greson. Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité propose une autorisation d'occupation du domaine public les mercredi et dimanche de 12 heures à 17 heures à compter du 09 mai et jusqu'au 30 juin 2021.
- ✚ Pré réception des conteneurs lundi 10 mai : Guillaume Morand sera présent à cette réunion.
- ✚ Cérémonie du 08 mai : elle devra, encore cette année, avoir lieu en présence de six personnes maximum.
- ✚ Madame le Maire informe d'une prédation loup à Lescheraines (Chez Lovat), 8 ovins tués. Un courrier des Jeunes Agriculteurs sur cette problématique a été envoyé, avant cette attaque à toutes les communes du PNR du massif des Bauges. Madame le Maire rappelle que le caractère violent et traumatique de la prédation pour les troupeaux et les éleveurs est évident. La responsabilité collective nous appelle à soutenir et accompagner les éleveurs. Ces activités d'élevage étant essentielles pour nos territoires de montagne.
- ✚ Restauration scolaire : la commission affaires scolaires poursuit son travail.
- ✚ Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 08 juin 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Cécile TRAHAND



